

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL**  
**COMPTE RENDU Séance du 10 juin 2020**  
**Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes**

L'an deux mille vingt, le dix juin à 20 heures, à huis clos, à la maison des associations, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-de-Coppel et en considération de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19

**Date de la Convocation du Conseil Municipal** : 3 juin 2020

**Présents** : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Monsieur Jean-François BOIRIE, Madame Myriam BLANZAT-LERNOULD, Monsieur Patrick CHAVAROT, Madame Monique FAURE, Monsieur Dominique SERRE, Madame Flavie JURDYC, Monsieur Hervé VILANOVA, Madame Adeline CIPRIANI-GIRARDIN, Monsieur Gilles BERNET, Madame Karine PRADELLE, Messieurs Stéphane DEMONCHY, Jean-Philippe REUSSNER, Madame Claudine BERGER.

**Secrétaire** : Madame Myriam BLANZAT-LERNOULD désignée par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### **1- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Avant de commencer la réunion il y a lieu de nommer un(e) secrétaire de séance. Myriam BLANZAT, se propose d'assurer le secrétariat de la séance.

### **2- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020**

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente du 26 mai 2020, il est adopté à l'unanimité.

Sur proposition du Maire et accord du conseil municipal, quatre questions sont ajoutées à l'ordre du jour : la révision des loyers et charges des logements communaux, le projet de convention avec la Semerap, la vente d'herbe sur pied 2019 et la vente d'herbe sur pied 2020.

### **3- D01-100620 - COMMISSIONS COMMUNALES – Désignation des membres dans les commissions communales permanentes**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal peut, au cours de chaque séance, former des commissions, chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le nombre des membres des commissions est fixé par le conseil, qui désigne ensuite les conseillers municipaux devant siéger dans chacune d'elles.

Nommées soit pour un objet déterminé, soit pour une catégorie d'affaires (finances, affaires sociales, urbanisme, agriculture, etc.), les commissions municipales sont des organes d'instruction, chargés de l'étude et de l'élaboration des dossiers à soumettre au conseil municipal qui, seul, demeure compétent pour régler les affaires de la commune.

Elles peuvent être mises en place pour la durée du mandat municipal ou une durée moindre.

Président de droit des commissions, le maire peut déléguer cette fonction à un adjoint et se faire ainsi représenter (CGCT, art. L 2121-22).

Monsieur le Maire propose la constitution de 11 commissions permanentes :

1 – Commission budget et finances ; 2 – Commission urbanisme ; 3 – Commission voirie – travaux – assainissement - Eau Potable -réseau incendie ; 4 – Commission Personnel ; 5 – Commission Affaires scolaires ; 6 – Commission Environnement et Patrimoine ; 7 – Commission Sécurité ; 8 – Commission Loisirs – Associations - Manifestations officielles - Jeunesse – Vie culturelle et animation ; 9 – Commission Communication ; 10 - Commission d'appel d'offres (D05-260520 du 26 mai 2020) ; 11 - Commission Communale des Impôts Directs (délibération dans une prochaine séance) :

Commission	Responsable	Membres
affaire scolaires	Charline MONNET	Myriam BLANZAT-LERNOULD Dominique SERRE Adeline CIPRIANI GIRARDIN
budget et finances	Myriam BLANZAT-LERNOULD	Monique FAURE Karine PRADELLE Claudine BERGER
communication	Myriam BLANZAT-LERNOULD	Karine PRADELLE Flavie JURDYC Monique FAURE
environnement et Patrimoine	Jean-François BOIRIE	Flavie JURDYC Gilles BERNET Adeline CIPRIANI GIRARDIN
loisirs – associations - manifestations officielles - jeunesse – vie culturelle et animation	Myriam BLANZAT-LERNOULD	Flavie JURDYC Dominique SERRE Monique FAURE Hervé VILANOVA
personnel	Myriam BLANZAT-LERNOULD	Patrick CHAVAROT Karine PRADELLE Dominique SERRE Monique FAURE
sécurité	Patrick CHAVAROT	Jean-François BOIRIE Myriam BLANZAT-LERNOULD Stéphane DEMONCHY
urbanisme	Charline MONNET	Jean-François BOIRIE Dominique SERRE Monique FAURE Gilles BERNET
voiries – travaux – assainissement - eau potable -réseau incendie	Jean-François BOIRIE	Patrick CHAVAROT Myriam BLANZAT-LERNOULD Charline MONNET Dominique SERRE Monique FAURE Stéphane DEMONCHY Jean-Philippe REUSSNER Adeline CIPRIANI GIRARDIN

Des attributions de bon fonctionnement, hors commissions sont pourvues :

organisation des pots et des moments de convivialité	Monique FAURE	Flavie JURDYC Dominique SERRE Adeline CIPRIANI GIRARDIN
responsable de la sono	Hervé VILANOVA	
prise de photos lors des cérémonies diverses	Flavie JURDYC	
tenue du livre de presse	Monique FAURE	
porte drapeau	aléatoire	

Le maire participe d'office à l'ensemble de ces commissions.

Ces attributions sont acceptées.

#### **4- D02-100620 – ADRESSAGE - Modification d'un nom de voie**

Charline MONNET et Jean-François BOIRIE, rappellent à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux voies et aux places publiques parmi les propositions faites par les habitants.

Le nom de la voie à la Rouveyre voie n°2 dénommée «rue des lavandières» ne peut être acceptée en raison d'une homonymie avec une voie à Layras.

Charline MONNET et Jean-François BOIRIE ont chargé Patrick CHAVAROT, adjoint au maire, de concerter l'avis des habitants de la Rouveyre pour rechercher un autre nom de voie.

Ils ont communiqué le nom de voie suivant :

- voie n°2 : rue des bergeronnettes

Après discussion, et à l'unanimité, le conseil Municipal valide la proposition faite par les habitants de la Rouveyre.

#### **5- JURÉS D'ASSISES 2021 - Tirage au sort**

Monsieur le Maire fait part du courrier du greffier de la Cour d'Appel de Riom rappelant l'arrêté préfectoral portant répartition des jurés par commune en vue de l'établissement de la liste annuelle départementale du jury d'assises pour l'année 2021.

A partir de la liste du Répertoire Electoral Unique trois électeurs sont tirés au sort.

Ils seront invités à compléter un questionnaire, avant transmission à la Cour d'Appel de Riom.

#### **6- D03-100620 – TERRAIN COMMUNAL – Conditions de location d'un jardin**

Monsieur le Maire expose la demande d'un particulier de la commune, pour la location de parcelle cadastrée AC 270, située rue des Althéas, d'une surface de 251 m<sup>2</sup>, à usage de jardin.

Après lecture des conditions de location, Myriam BLANZAT, adjointe au maire, propose moyennant un loyer annuel de 50 euros, la location à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, ceci en considération :

- qu'il y a lieu de ne pas laisser à l'abandon les terrains communaux ;
- que les terres peuvent être louées sans être assujetties au statut de fermage en raison de leur superficie cultivable, inférieure à 50 ares.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de louer, au demandeur, comme suit la parcelle communale AC 270, rue des Althéas, de 251 m<sup>2</sup> à titre précaire, pour une durée d'un an, tacitement reconductible, au prix annuel forfaitaire de 50 € ;
- décide que le montant des loyers sera versé à la Trésorerie de Billom, sur titre de recette émis par la commune ;
- autorise la signature éventuelle d'une convention de mise à disposition du bien non bâti avec le l'EPF Auvergne ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, à l'effet de signer l'acte d'engagement par le locataire.

#### **7- REHABILITATION DU PRESBYTERE – Point sur les travaux des logements et du multiple rural**

Compte tenu de la reprise des travaux (post-confinement), Monsieur le Maire fait part de l'avancement du chantier. Les menuiseries posées ont été peintes en usine pour assurer une meilleur pérenité, les volets ont été traités de la même manière. Les châssis du rez-de-chaussée du bâtiment seront posés à compter de lundi 15 juin. A l'étage, le doublage des murs et le placo sont en cours. Le solivage et le plancher sont refaits à neuf. Les travaux électriques ont débuté en alternance avec les travaux de plomberie. Les enduits de façades sont prévus début juillet sur quatre semaines. La SEMERAP interviendra les 17 et 18 juin pour les raccordements au réseau d'eau potable. Les fourreaux électriques ont été installés par ENEDIS.

#### **8- D04-100620 REHABILITATION DU PRESBYTERE - Avenant 1 Lot 14 Chauffage sanitaire ventilation**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de prévoir des travaux complémentaires au lot 14 Chauffage ventilation sanitaire du marché «multiple rural», qui concernent le changement de gaines pour la VMC.

Il propose de délibérer sur les modifications suivantes :

<b>Entreprise ASPIC</b>			
<b>Montant Marché initial HT</b>			<b>23 025.19 €</b>
Travaux en moins (DEVIS 2651 du 100220)		- 532.46 €	
Travaux en plus (DEVIS 2651 du 100220)		+1 536.28€	
<b>Nouveau montant Marché HT</b>			<b>24 029.01 €</b>

La dépense en résultant est inscrite au budget investissement de l'exercice en cours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des travaux complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

#### **9- D05-100620 REHABILITATION DU PRESBYTERE - Avenant 1 Lot 8 Menuiserie extérieure bois**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prévoir des travaux «en moins» et «en plus» au lot 8 Menuiserie extérieure bois du marché «multiple rural».

Il propose de délibérer sur les modifications suivantes :

<b>Entreprise MEUNIER MARNAT MENUISERIE</b>			
<b>Montant Marché initial HT</b>			<b>17 303.08 €</b>
Travaux en moins (DEVIS 1010 du 240420)		- 7 760.00€	
Travaux en plus (DEVIS 1010 du 240420)		+7 391.00€	
<b>Nouveau montant Marché HT</b>			<b>16 934.08 €</b>

La dépense en résultant est inscrite au budget investissement de l'exercice en cours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des travaux complémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

#### **10- D06-100620 TRAVAUX SALLE DES FETES – Ajustement du plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de rénovation thermique et de mises aux normes à la salle des fêtes.

Il présente également le plan de financement ajusté :

<b>Montant des travaux HT</b>	
Désamiantage	8 600,00 €
Démolitions, maçonnerie	37 521,50 €
Menuiseries bois	4 694,00 €
Serrurerie	5 312,00 €
Plâtrerie peinture	19 533,60 €
Faux-plafonds	
Carrelage, faïence	5 453,00 €
Electricité	24 732,37 €
Plomberie, sanitaire	77 800,00 €
Chauffage	
Ventilation	
<b>TOTAL HT DES TRAVAUX</b>	<b>183 646,47 €</b>

Maîtrise d'œuvre et économiste	7 140,00 €
BET Chauffage	5 645,00 €
Contrôle technique	1 850,00 €
Coordination SPS	1 273,00 €
Diagnostics amiante	2 500,00 €
Mesures empoussièremment	1 200,00 €
Frais de dossiers et publicité	1 418,70 €
Enlèvement cuve fuel	5 000,00 €
Enlèvement cuve gaz	3 500,00 €
Sanitaires provisoires	2 500,00 €
Imprévus	8 000,00 €
<b>TOTAL HT MAITRISE D'ŒUVRE ET AUTRES</b>	<b>40 026,70 €</b>
<b>MONTANT TOTAL OPERATION HT</b>	<b>223 673,17 €</b>
<b>MONTANT TOTAL OPERATION TTC</b>	<b>268 407,80 €</b>
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	
<b>DSIL Arrêté d'attribution 6 juillet 2018</b>	<b>30 516,25 €</b>
<b>DETR 30%</b>	<b>58 679,00 €</b>
<b>FIC 25% en attente de la décision d'attribution</b>	<b>48 898,75 €</b>
<b>CEE Certificats d'économie d'énergie</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>FONDS PROPRES COMMUNAUX</b>	<b>125 313,80 €</b>

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte l'ajustement du plan de financement présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières.

#### **11- D07-100620 TRAVAUX SALLE DES FETES - Choix des entreprises**

Monsieur le Maire expose que suite à l'appel d'offres concernant le marché de travaux intitulé : «Rénovation et mise aux normes PMR sanitaires de la salle des fêtes», la commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 12 mars 2020.

Ce marché à procédure adaptée (MAPA) dématérialisé était déposé sur la plateforme centreofficielles.com. Les plis d'offres, relatifs à 8 lots, étaient à remettre jusqu'au 10 février 2020 à 12h.

Monsieur le Maire présente les résultats du classement effectué, suivant le rapport d'analyse des offres transmis par Sandrine MONEYRON, Architecte, maître d'œuvre mandatée.

Le tableau joint donne le détail.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte des travaux de la commission d'appel d'offres et du classement des offres ;
- autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune de Saint-Julien-de-Coppel le marché de travaux intitulé «Rénovation et mise aux normes PMR sanitaires de la salle des fêtes» ;
- autorise, conformément aux articles L 2122-21 et suivants du code général des collectivités territoriales, l'adoption par Monsieur le Maire d'éventuels avenants et toutes les pièces s'y rapportant ;
- demande à Monsieur le Maire le dépôt des pièces nécessaires, auprès des organismes subventionnant cette opération, afin d'entériner les montants des aides financières et pour la demande de versements des acomptes, puis soldes des participations.

**SALLE DES FÊTES**  
**RENOVATION THERMIQUE → Réfection complète du chauffage et de la ventilation**  
**MISE AUX NORMES → Aménagements PMR**  
**Entreprises retenues**

	Entreprises	HT	TVA	TTC
DESAMIANTAGE	ALARA dépollution à Lezoux	8 600,00	1 720,00	10 320,00
DEMOLITIONS/ MACONNERIE	RODARY Xavier à Montmorin	37 521,50	7 504,30	45 025,80
MENUISERIES BOIS	SABATERY à Sayat	4 694,00	938,80	5 632,80
SERRURERIE	BIENER et NICOLAS à Aubière	5 312,00	1 062,40	6 374,40
PLATRERIE PENTURE	PAÏS à Les Martres de Veyre	19 533,60	3 906,72	23 440,32
FAUX-PLAFONDS				
CARRELAGE FAIENCE	PRADIER Stéphane	5 453,00	1 090,60	6 543,60
ELECTRICITE	AED Tertiaire à Issoire	24 732,37	4 946,47	29 678,84
POMBERIE/SANITAIRE	VB Energie	77 800,00	15 560,00	93 360,00
CHAUFFAGE				
VENTILATION				
<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>183 646,47</b>	<b>36 729,29</b>	<b>220 375,76</b>

### 12- TRAVAUX SALLE DES FETES – Point sur les travaux

Monsieur le Maire rapporte que la dépose des luminaires et des faux plafonds est en cours. Le percement de la cloison entre la salle des fêtes et la mezzanine sera réalisé dans la semaine prochaine, ainsi que la pose des gaines et nouveaux luminaires. Ensuite, après dépose de la chaudière, les travaux d'installation de la pompe à chaleur débuteront. Les opérations de désamiantage démarreront en juillet, avec mise en dépression de la zone traitée.

### 13- D08-100620 LOGEMENTS COMMUNAUX – Révision annuelle des loyers et charges

Myriam BLANZAT, adjointe au maire, propose, conformément aux règles de révision à reconsidérer le montant des loyers à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, et de réajuster le montant mensuel des charges pour un rééquilibrage annuel.

Type de logement	Montant mensuel du loyer au 1 <sup>er</sup> juillet 2019	Montant mensuel des charges au 1 <sup>er</sup> juillet 2019	TOTAL
T2 – 1 Les Hirondelles	301,77 €	29,00 €	330,77 €
T2 - 2 Les Hirondelles	310,20 €	35,00 €	345,20 €
T3 – 1 Les Hirondelles	342,29 €	35,00 €	377,29 €
T3 – 2 Les Hirondelles	363,65 €	45,00 €	408,65 €
+ Garage	32,28 €		32,28 €
Total =	395,93 €		440,93 €
T1 – Le Bourg	294,57 €	25,00 €	319,57 €
Type de logement	Montant mensuel du loyer au 1 <sup>er</sup> juillet 2020	Montant mensuel des charges au 1 <sup>er</sup> juillet 2020	TOTAL
T2 – 1 Les Hirondelles	304,64 €	35,00 €	339,64 €
T2 - 2 Les Hirondelles	313,15 €	40,00 €	353,15 €
T3 – 1 Les Hirondelles	345,54 €	35,00 €	380,54 €
T3 – 2 Les Hirondelles	367,10 €	45,00 €	412,10 €
+ Garage	32,28 €		32,28 €
Total =	399,38 €		444,38 €
T1 – Le Bourg	297,37 €	25,00 €	322,37 €

A l'unanimité, en considération, de l'indice INSEE de variation annuelle, correspondant au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, le conseil municipal majore de 0,95 % le montant des loyers et valide la participation mensuelle aux charges, dont l'ajustement est calculé annuellement.

#### **14- D09-100620 POTEAUX D'INCENDIE – Convention avec la SEMERAP**

Monsieur le Maire informe que la SEMERAP a transmis un projet de convention pour le contrôle des poteaux incendie de la commune, en considération des modifications de fournisseur de l'eau potable.

Cette convention précise que la commune de Saint-Julien-de-Coppel charge la SEMERAP de contrôler les poteaux (ou bouches) d'incendie installés sur son territoire pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

Elle est conclue pour une durée de 5 ans à compter de cette année.

Elle précise la prestation comprenant le contrôle, l'entretien, les réparations, ainsi que la rémunération et la facturation.

A l'unanimité le conseil municipal valide le projet et autorise le Maire à signer ladite convention.

#### **15- D10-100620 VENTE D'HERBE SUR PIED 2019**

Charline MONNET, adjointe au maire, rappelle à l'assemblée la délibération n° D09-110619 concernant la décision de vente d'herbe sur pied, pour la saison des foins en juillet 2019, au lieu-dit La Rouveyre, parcelle cadastrée section ZI n°71.

Conformément à la consultation faite auprès des éleveurs de la commune, une seule offre d'un montant de 200 euros, sous pli cacheté est parvenue dans le délai imparti.

Après discussion, à l'unanimité, le conseil Municipal, charge Monsieur le Maire à recouvrer cette recette.

#### **16- D11-100620 VENTE D'HERBE SUR PIED 2020**

Charline MONNET, adjointe au maire, rappelle à l'assemblée qu'en 2019, l'offre d'achat d'herbe sur pied a été attribuée à un éleveur de la commune en considération de l'offre déposée sous pli cacheté dans un délai imparti.

Elle propose de reconduire cette année pour la même somme, soit 200 euros la vente d'herbe sur pied de la parcelle cadastrée section ZI n°71, sise à La Rouveyre.

A l'unanimité, le conseil Municipal accepte la proposition et charge Monsieur le Maire à recouvrer la recette.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **PYLONE ORANGE 4G**

L'avancement des travaux sera précisé lors de la prochaine séance du conseil municipal. Un loyer avoisinant la somme de 1 500 euros est perçu par la commune, au titre de l'occupation du domaine public par cet ouvrage.

#### **DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

Le réseau est pour parti passé dans des gaines, cependant de nombreux poteaux électriques et téléphoniques existants supporteront, le réseau supplémentaire de fibre optique aérienne.

Une étude dite de portabilité est donc parallèlement menée pour calculer si ces poteaux existants ont la capacité mécanique de supporter un nouveau réseau. Dans le cas contraire, la pose de nouveaux poteaux serait nécessaire.

Les contrats d'offres d'abonnement n'interviendront qu'à l'issue de la dénomination de toutes les voies et de la numérotation des logements de la commune. Concrètement, chaque logement doit être localisé grâce au nom de la voie par laquelle on y accède, et par son positionnement dans cette voie.

La réalisation du plan d'adressage en œuvre sur la commune a pour objectif l'obtention d'adresses normées du territoire (dénomination de l'ensemble des voies communales publiques ou privées - rues, chemins, impasses, places, routes et numérotation de tous les bâtis - habitations, commerces, entreprises, sites publics...) et ce quel que soit leur état ou leur occupation.

### **LIGNE MOYENNE TENSION 20 000 VOLTS**

Les travaux d'enfouissement de la ligne de moyenne tension (Saint-Georges-sur-Allier à la Croix de Cely), en dehors de l'enlèvement des poteaux et de la ligne aérienne, seront réalisés d'ici la fin de l'année.

### **PEUPLERAIE DE L'HOPITAL**

La plantation de peupliers datant d'une trentaine d'années, située au Nord-Ouest de la commune, doit être exploitée pour garantir la qualité de la production. Les démarches en ce sens sont en cours. Des devis et conditions d'exploitation sont en cours d'analyse.

### **COVID 19 - DISTRIBUTION DE MASQUES**

Les masques parvenus et financés par le conseil départemental du Puy-de-Dôme, feront l'objet d'une nouvelle distribution dès le 15 juin. Les élus sont invités à participer à la mise sous plis, l'étiquetage et la distribution lundi 15 juin à partir de 19 heures. Un complément de masques en tissu produits par les couturières bénévoles de la commune seront distribués aux personnes de 65 ans à 69 ans.

### **COVID 19 – ANNULATION ET REPORT**

Les Journées du Patrimoine de Pays et des moulins – proposées par Billom communauté sont reportées en juin 2021. Cette programmation communautaire revêt un intérêt culturel majeur sur le territoire intercommunal.

La programmation 2020 prévoyait, le 28 juin 2020 à Contournat, sur le territoire de Saint-Julien-de-Coppel, une visite découverte => L'arbre, vie et usages Expositions, animations, ateliers jeune public et visites, dans le cadre «Journées du patrimoine de pays et des moulins».

### **COLLECTIF MIAM MIAM... DES LIVRES**

Deux journées, qui proposent de découvrir par le jeu et l'émotion, le livre et la lecture, sont organisées en partenariat avec la commune de Saint-Julien-de-Coppel, le Relais Assistantes Maternelles de la communauté de Billom communauté et ses assistantes maternelles, les bibliothèques de Billom Communauté, la librairie Il Etait Une Fois de Billom, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, la Médiathèque départementale du Puy de Dôme, l'Association passeurs de Mots.

L'Edition 2020 de ce salon se tiendra à Saint-Julien-de-Coppel, les 2 et 3 octobre 2020.

Cet événement s'adresse aux enfants, à leurs parents, ainsi qu'aux professionnels de la petite enfance et de la lecture publique, afin de leur faire découvrir par le biais d'animations, de débats et d'un espace lecture, la richesse du livre et de la lecture destinés aux tout-petits, aux enfants dits non-lecteurs.

### **CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME – LES AUTOMNALES**

Les Automnales, saison culturelle à part entière, organisée et programmée par le Conseil départemental emmène le spectacle vivant au cœur des villages Puydômois.

Le spectacle d'ouverture de la saison est programmé sur notre commune, vendredi 9 octobre, la compagnie Silembloc se produira sous chapiteau.

Une réunion de répartition d'évaluation des tâches et de recensement des structures est prévue en mairie vendredi 12 juin.

### **AMCLS - Ol'pabéduco**

La section de danses latines, Ol'pabéduco, qui proposait des cours de Salsa, Bachata et kizumba, est dissoute.

## **SAINT-JULIEN INFOS**

Un bulletin municipal sera distribué dans le courant de l'été. Compte tenu de l'inactivité forcée des associations le contenu sera moins abondant que les éditions précédentes. Mais les projets ne manquant pas, l'espoir d'une rentrée dynamique en septembre, motive l'édition d'un nouvel exemplaire.

## **CONVOCATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les conseillers municipaux recevront les convocations aux réunions de conseil municipal par message électronique. Aucune demande contraire n'étant formulée en ce sens.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2020**

Le budget prévisionnel de la commune sera présenté à cette séance, ainsi qu'un dossier d'admission en non-valeur.

Un conseil municipal est aussi programmé le 16 juillet.

Le prochain conseil municipal se tiendra mercredi 17 juin 2020 à 20 heures.

**Fin de la séance à 22 h 15**